

Comité permanent du droit des brevets

Vingtième session
Genève, 27 – 31 janvier 2014

Proposition des délégations des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni concernant le partage du travail entre offices pour une utilisation plus efficace du système des brevets

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient une proposition présentée par les délégations des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni concernant le partage du travail entre offices pour une utilisation plus efficace du système des brevets.

2. *Les membres du Comité permanent du droit des brevets (SCP) sont invités à examiner le contenu de l'annexe.*

[L'annexe suit]

PROPOSITION CONCERNANT LE PARTAGE DU TRAVAIL ENTRE OFFICES POUR
UNE UTILISATION PLUS EFFICACE DU SYSTÈME DES BREVETS

présentée par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni

1. À la dix-neuvième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP), la délégation des États-Unis d'Amérique a présenté sa proposition pour une utilisation plus efficace du système des brevets (document SCP/19/4). La proposition a été résolument soutenue par plusieurs délégations.
2. Le comité a décidé de mener une enquête concernant les programmes de partage du travail entre offices des brevets et l'utilisation d'informations externes aux fins de recherche et d'examen.
3. Les réponses de 27 États membres et offices de brevets régionaux ont été rassemblées par le Secrétariat et présentées à la vingtième session du SCP dans le document SCP/20/8.
4. Il ressort clairement de l'examen du document SCP/20/8 que de nombreux offices dans le monde, grands ou petits, s'appuient sur le partage du travail et les programmes de collaboration pour éviter la répétition des tâches, réduire le retard accumulé dans le traitement des demandes de brevet et le nombre de demandes en instance et améliorer l'efficacité globale du processus de recherche et d'examen. Ces programmes de partage des tâches et de collaboration sont avantageux pour les offices, pour les déposants et pour le grand public.
5. Si le document SCP/20/8 contient des contributions intéressantes apportées par de nombreux États membres et offices régionaux, certains programmes de partage des tâches n'y sont pas mentionnés. À titre d'exemple, le document n'évoque pas la situation de la coopération régionale PROSUR mise en œuvre par l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, le Suriname et l'Uruguay. De même, il n'est pas tenu compte de certains partenariats récents au titre du Patent Prosecution Highway (PPH).
6. Il nous semble nécessaire de mieux sensibiliser les offices de brevets et les utilisateurs du système des brevets aux programmes de partage du travail et de collaboration existants et d'actualiser en permanence cette information.
7. Étant donné le rôle important que jouent les programmes de partage du travail et de collaboration pour une utilisation plus efficace des systèmes de brevets dans de nombreux pays à travers le monde et la nécessité d'actualiser en permanence les informations relatives à ces programmes, nous proposons les activités suivantes :
 - a) consacrer une page du site Web de l'OMPI au partage du travail et aux activités de collaboration entre offices de brevets. Cette page visera à rassembler au même endroit les informations sur toutes les activités de partage du travail et de collaboration menées entre offices de brevets afin que les offices de brevets et les utilisateurs puissent prendre connaissance des activités existantes et, le cas échéant, mieux tirer parti de ces programmes. Le Secrétariat effectuera une recherche et inclura tous les programmes et toutes les activités de partage du travail et de collaboration existant entre offices de brevets, pas seulement ceux qui figurent dans le document SCP/20/8. Des liens actifs et des informations pertinentes seront publiés et mis à jour régulièrement. Des informations statistiques sur les programmes et activités de partage du travail et de collaboration seront incluses. La page Web spéciale devrait contenir des informations qui renforcent et améliorent la collaboration et font mieux connaître ces programmes.

- b) organiser des conférences annuelles, en marge des sessions du SCP, sur le partage du travail et la collaboration à l'échelle internationale afin de partager les données d'expérience nationales et régionales et les pratiques recommandées et de trouver le moyen d'accroître l'utilité de ces programmes pour les offices, les utilisateurs du système de propriété intellectuelle et le grand public.
8. Ces activités devront être menées dans la limite des ressources budgétaires et humaines existantes de l'OMPI.

[Fin de l'annexe et du document]